

Image not found or type unknown



Securisation de piscine privée et suspension d'agrément

Par **busseron_old**, le **19/07/2007** à **09:35**

je suis assistante maternelle dans l'allier, le conseil général de l'allier demande à ses ass. maternelles indépendantes de sécuriser leur piscine. Je l'ai fait mais la barrière de protection mise en place ne correspondant pas à leurs critères, ils suspendent mon droit de travailler. Le conseil général et l'UTAS sont-ils totalement dans leur droit, y'a-t-il abus sachant que si je refuse de faire de nouveaux frais quant à la sécurisation de la piscine je serais démissionnée. Je travaille pour 2.15 euros de l'heure et ne puis me permettre de dépenses inutiles. Merci de votre réponse. Salutations. Sylvie Busseron